

Le Cercle France Patrimoine conclut deux partenariats

Créé en 2002 afin de défendre les intérêts de ses membres lors du retrait d'un partenaire-fournisseur du marché des CGP, Cercle France Patrimoine représente aujourd'hui 1,05 Md€ d'encours et seize cabinets membres. Le groupement vient de signer deux partenariats, l'un avec EOS Allocations, l'autre avec Fidroït. Pour son président Philippe Remoissenet, le partenariat avec EOS Allocation « à l'avantage d'être une brique d'allocation compatible avec nos systèmes d'information, O2S et MoneyPitch d'Harvest. Nous allons pouvoir réaliser nos arbitrages en masse ». Le partenariat avec Fidroït concerne la base de données d'informations, *Fidnet*.

Notons que le Cercle France Patrimoine est devenu une SAS depuis l'an passé afin de partager davantage de moyens

humains et financiers. En revanche, la volonté n'est pas de créer une marque commune. « *Chacun est attaché à son indépendance ; le groupement est un moyen pour la mettre en œuvre et la préserver* », note Philippe Remoissenet.

La société a ainsi conclu des partenariats avec Creforma pour des formations en *e-learning*, le cabinet Agama pour des audits de conformité des cabinets tous les deux ans et la mise à jour des documents réglementaires. En matière de conformité, un second accord devrait être signé prochainement. Parallèlement, les membres se réunissent chaque trimestre pendant deux jours pour rencontrer des partenaires et échanger sur leurs pratiques professionnelles. Tous les deux mois, une *newsletter* commune est envoyée aux cinq mille clients des cabinets membres. ■